



Questions fréquemment posées



www.otffeo.on.ca/fr/apprentissage

Qu'est-ce que la subvention pour un cours de QA/QBA?

Le ministère de l'Éducation offrira, par l'entremise de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), une subvention aux membres du personnel enseignant qui réussissent un cours de qualification additionnelle (QA) ou de qualification de base additionnelle (QBA) en mathématique, technologie ou jardin d'enfants. Les cours préalables de premier cycle en mathématiques peuvent également être admissibles.

Quel est le montant de la subvention?

Le montant de la subvention est jusqu'à un maximum de 450 \$, quel que soit le fournisseur ou l'endroit où se donne le cours. Cette somme est versée directement aux membres du personnel enseignant à la réussite du cours.

Qui est admissible à la subvention?

Vous devez être un membre actif de la FEO ou de ses filiales.

Vous ne pouvez pas demander de subvention si vous avez terminé un cours de qualification de base, un cours de qualification additionnelle de base ou un cours de premier cycle en mathématiques avant le 1^{er} avril 2014 (début du programme).

Vous ne pouvez pas demander de subvention si vous avez fait votre inscription et avez terminé le cours entre le 1^{er} mai 2015 et le 31 janvier 2016. Veuillez communiquer avec votre conseil scolaire – vous devez présenter une demande de subvention auprès de votre conseil scolaire.

Vous êtes admissible à une subvention pour un cours de qualification additionnelle, un cours de qualification additionnelle de base ou un cours de premier cycle en mathématiques si vous avez terminé le cours entre le 1^{er} avril 2014 et le 30 avril 2015.

Vous pouvez demander une subvention pour un cours de qualification additionnelle, un cours de qualification additionnelle de base ou un cours préalable de premier cycle en mathématiques si l'inscription a été faite avant le 1^{er} mai 2015 mais que le cours a été terminé ultérieurement.

Vous pouvez demander une subvention pour un cours de qualification additionnelle ou un cours de qualification additionnelle de base en mathématiques, en technologie de l'information et communication ou en jardin d'enfants, ou pour un cours préalable de premier cycle en mathématiques si vous avez terminé le cours le 1^{er} février 2016 ou avant, peu importe la date d'inscription.

NOTA : Cependant, si vous êtes membre de l'OECTA et demander une subvention pour une QA ou une QBA en mathématiques, votre demande sera traitée par l'OECTA. Veuillez visiter le site Web de l'OECTA (www.oecta.on.ca).

